

Commande payé par internet non reçu

Par nanardS, le 07/09/2011 à 15:41

Bonjour,

J'ai commandé une réveil sur une site le 03 aôut 2011 que j'ai payé par carte bancaire, or à ce jour je n'ai toujours rien reçu.

La société est injoinable par téléphone car soit disant les opérareurs sont toujours en ligne. Je leur ai donc envoyé plusieurs mails en les menaçant de porter plainte, et à ce dernier mail ils m'ont répondu qu'ils voyaient au niveau de la poste de leur côté mais que l'envoi n'était pas garanti??? or lors de la commande il était stipulé 7 jours selon la poste voici la réponse qu'ils m'ont faite : "Enfin, conformément à nos Conditions Générales de Vente, nous ne sommes pas responsable de ce type d'envoi étant donné que nous ne pouvons pas savoir si celui-ci est bien arrivé à destination."

Merci de vos réponses car je pense que pour intenté une plainte ou action et il ne faut pas dépasser les 60 jours.

A bientôt

Par mimi493, le 07/09/2011 à 16:45

LRAR de fournir le bien dans les délais impartis ou de rembourser, faute de quoi, vous vous adresserez au tribunal de proximité. Ne vous laissez pas embobiner

Ce sont eux qui contractent avec le transporteur, donc la livraison est de leur responsabilité

Par nanardS, le 08/09/2011 à 08:39

Bonjour et encore merci pour la réponse, je leur envoies un mail dés ce matin pour les avertir de ma décision si l'article ne m'est pas livré ou remboursé. à bientôt (bisous)